



Magny-Cours
INTERNATIONAL CIRCUIT / NEVERS FRANCE
1961-2021

**CIRCUIT
DE NEVERS MAGNY-COURS
PISTE GRAND PRIX**

PRÉSENTATION DU CIRCUIT - NEVERS MAGNY-COURS

Depuis 1961, le **Circuit de Nevers Magny-Cours** vous accueille sur un site de 350 hectares et assure la gestion et l'animation d'activités sportives, donnant lieu à l'organisation de manifestations et compétitions de sports mécaniques.

Propriété du Conseil Départemental de la Nièvre depuis 1986, le Circuit est situé à 12 km au sud-est de Nevers, en région Bourgogne Franche-Comté et se compose de quatre pistes :

La Piste Grand Prix La Piste Karting
La Piste Club Le Parc Off-Road

Le Circuit propose également un Business Center composé :

- D'un Centre de Conférence De 13 loges
- D'une Salle de Presse De 7 salons de réception
- D'un Salon Présidentiel De 5 espaces de réception

Le 1^{er} Mai 2015, le Circuit a inauguré le Conservatoire de la Monoplace Française avec :

- 3 Espaces thématiques
- Une salle vidéo
- Une collection de 48 monoplaces

L'accueil du circuit est ouvert de 08.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30 (horaires hors manifestations sportives). Vous pouvez nous joindre par téléphone au 03 86 21 80 00.

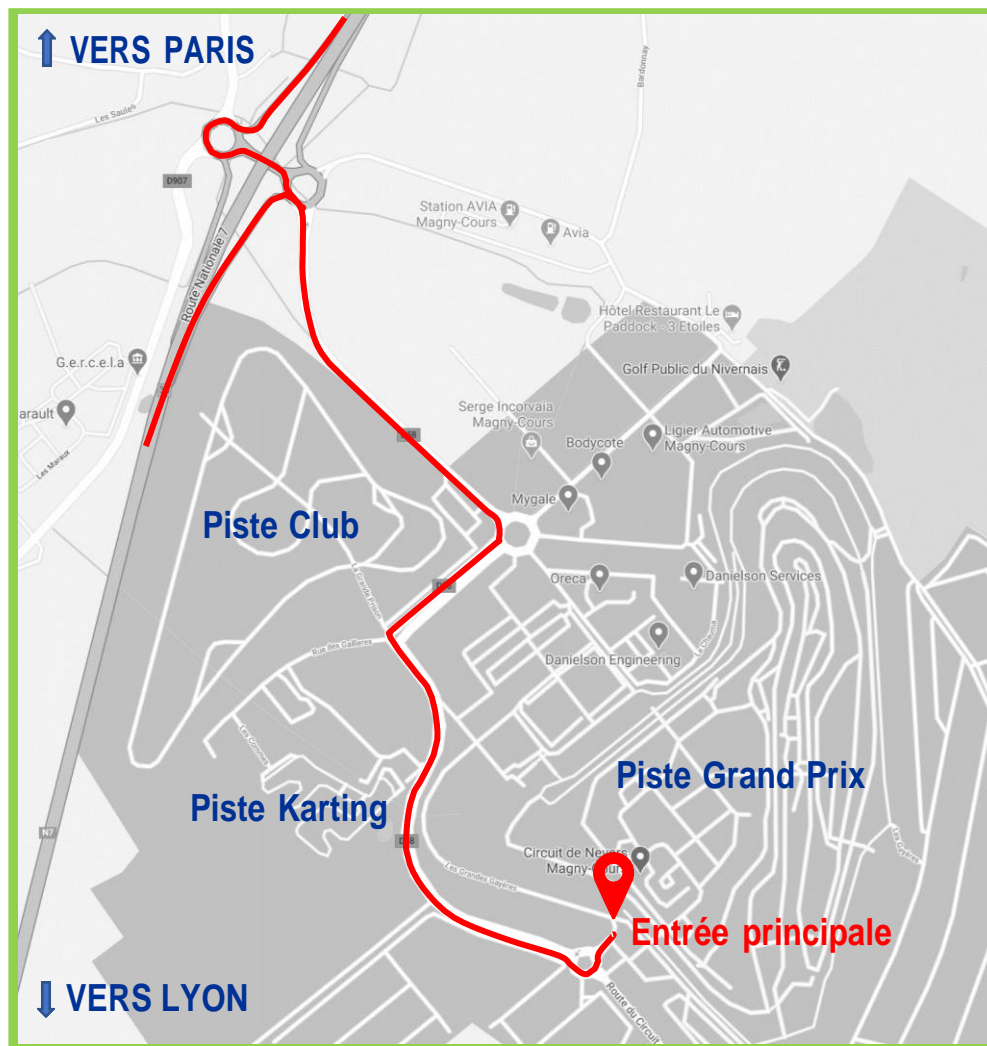
PLAN D'ACCÈS GÉNÉRAL DU CIRCUIT

Sortie d'autoroute :

Lyon => Paris

Paris => Lyon

} n° 38



PISTE GRAND PRIX

Ce tracé accueille tout au long de l'année des journées de roulage autos et motos, des essais techniques et des opérations commerciales constructeurs.

Conforme aux réglementations internationales FIA et FIM, les pilotes du monde entier apprécient ce tracé technique et rapide.

La piste accueille de nombreux événements nationaux et internationaux comme le Championnat du Monde Superbike ou le Championnat de France des Circuits GT4.

Caractéristiques

Homologation - Degré 1 - FIA / Grade B - FIM4

411 m - Longueur de la Piste

10,40 m - Largeur minimale de la Piste

18 m - Largeur maximale de la Piste

24,5 m - Largeur de la grille de départ

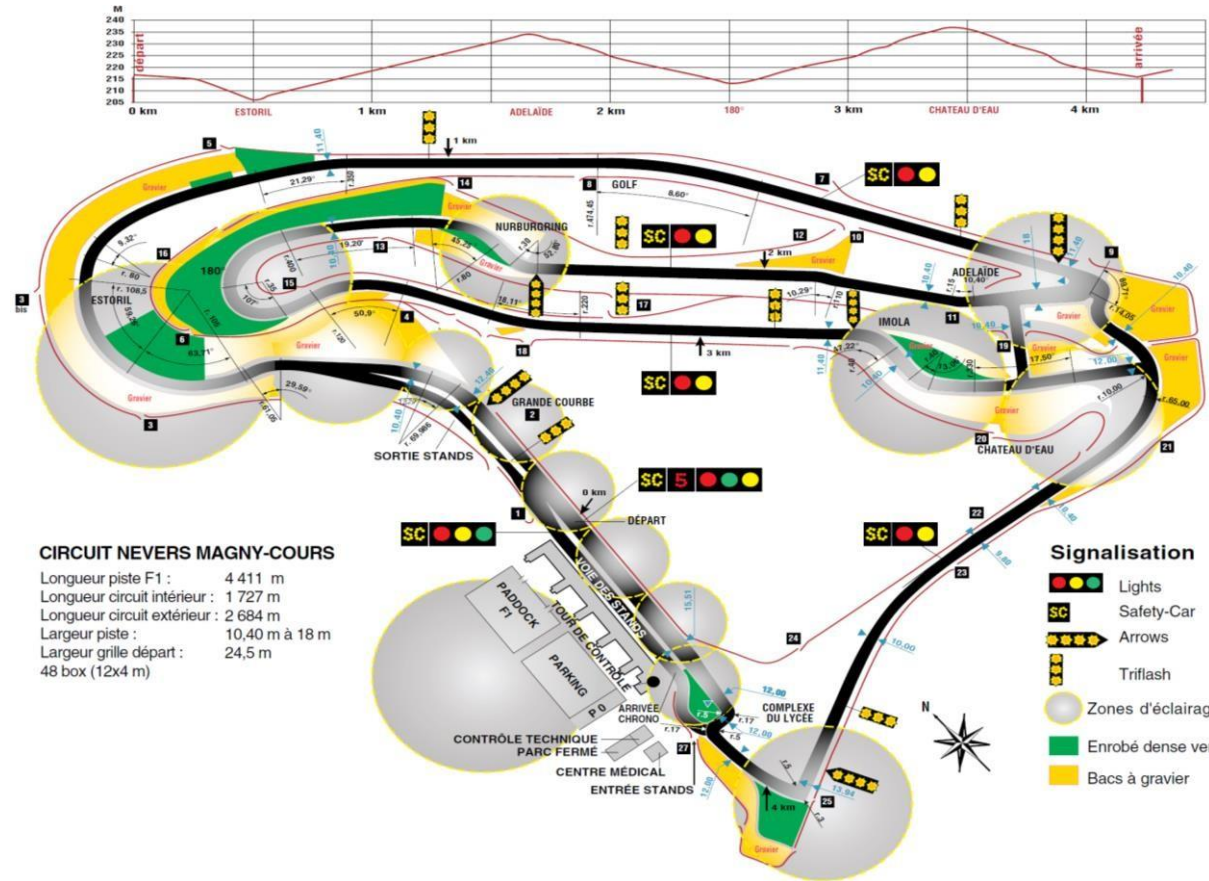
17 virages

48 garages - Nombres de garages

40 000 m² - Surface du paddock



<https://www.circuitmagnycours.com/piste-grand-prix/>



RÉSERVATION GARAGE – PISTE GRAND PRIX

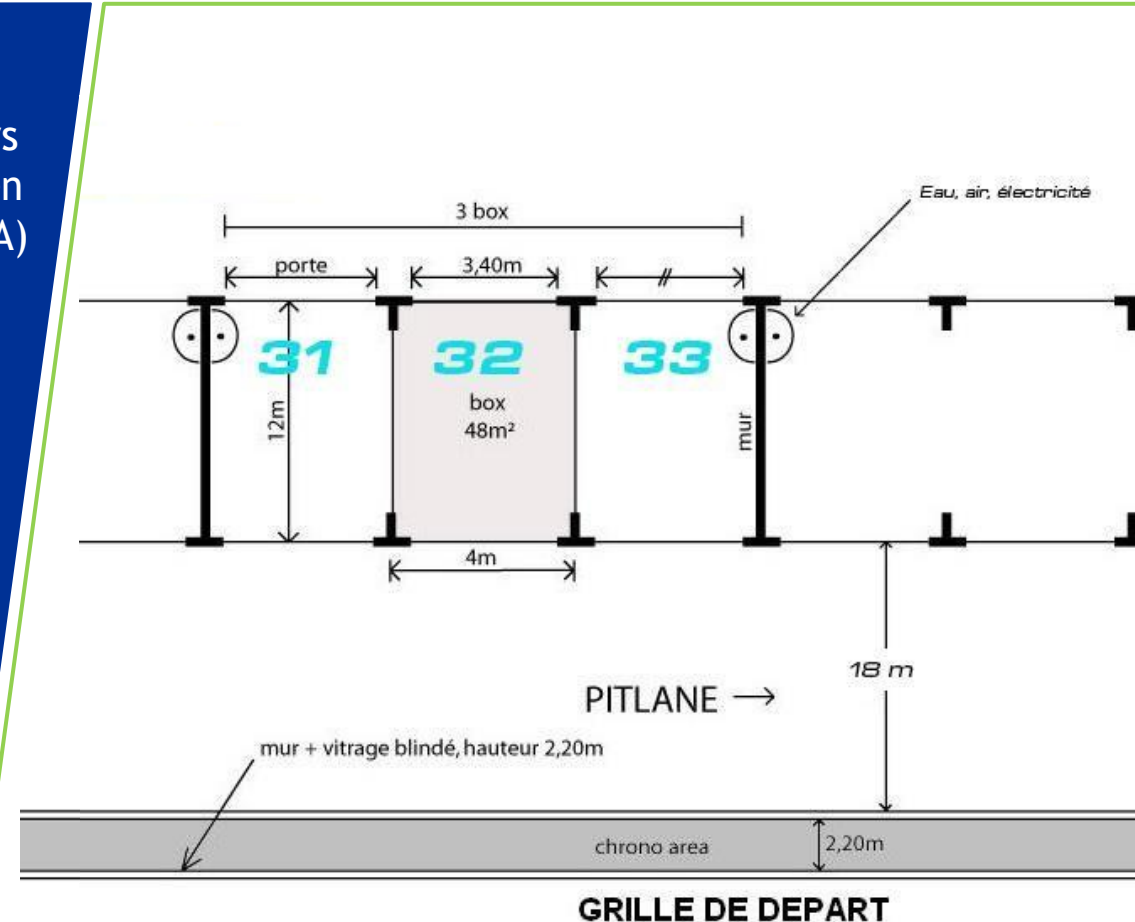
LOCATION DE GARAGE

Sur un paddock de plus de 40 000 m², le Circuit de Nevers Magny-Cours propose 48 garages à la location. Ces derniers sont équipés d'arrivées en air comprimé (12 bars) raccord PREVOST, d'électricité (16A / 32A / 64A) et connexion internet via la fibre.

DIMENSIONS

Longueur : 11,50
mètres Largeur : 3,60
mètres Hauteur : 3,49
mètres Superficie : 42
m²

La location des garages se fait de façon journalière, pour les Track Days Auto/Moto ou sous forme de forfait pour les événements.



STANDARD

Connexion Internet WiFi Gratuit

Ce mode de Wi-Fi confort avec un débit de 1Mo peut être utilisé pour l'ouverture de vos mails, Facebook, Twitter ou page Web.

 Une connexion WiFi sera alors possible via des codes internet donnés par les services du Circuit.

PREMIUM

Connexion Internet Haut Débit

Ce mode peut être utilisé soit en Wi-Fi, soit en filaire avec un débit à la demande et pouvant aller jusqu'à 200Mo symétrique. (VPN, IPSec, QoS, etc...)



Devis sur demande

Pour toute demande contactez : stephane.verduron@circuitmagnycours.com

Roulez sur le Circuit de Nevers Magny-Cours en full électrique !

Afin de recharger votre véhicule électrique ou hybride, nous vous proposons les services de borne de recharge.

La charge AC, en courant alternatif, se limite à 22KW pour une charge lente.

Nous proposons également une charge rapide DC, en courant continu, avec une puissance de 50KW.

La borne est ouverte en 24h/24, avec paiement par carte bancaire.



La Cuisine du Circuit



La Cuisine du Circuit est un restaurant de type brasserie, qui vous accueille tout au long de l'année dans un cadre chaleureux et convivial.

Situé à l'entrée du Circuit de Nevers Magny-Cours, il est possible de consommer sur place ou à emporter à l'aide du service Click and Collect.

Le restaurant s'adapte à toutes vos envies pour l'organisation de vos déjeuners et/ou dîners sur réservation, et peut également être privatisable en partie ou dans sa totalité, également sur réservation.

Le FoodTruck



Le FoodTruck installé dans l'enceinte du Circuit de Nevers Magny-Cours, vous permet de déguster, lors des Track Days Auto/Moto, des produits minutes faits maison de type burger, sandwich américains, etc...

Cette solution de restauration vous est proposée lors des Track Days, mais vous accompagne également lors de l'organisation de vos événements privés.

Situé dans le Paddock du Circuit de Nevers Magny-Cours, il est possible de consommer les produits à emporter.

Le Bar du Paddock



Situé à l'entrée du Paddock, cet espace est ouvert lors des événements et Track days Auto/Moto.

L'offre de restauration est de type snacking avec sandwich, hotdog, pastabox, etc ... accompagné de boisson froide ou chaude ainsi que de produit sucré.

[RÉSERVER >](#)

Ce règlement s'applique aux usagers du circuit ainsi qu'à leurs invités, dont les usagers sont également responsables.

Le fait de pénétrer dans l'enceinte du site tant en groupe qu'à titre individuel implique obligatoirement et sans réserve l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent règlement intérieur.

Article 1- Comportement général dans l'enceinte du circuit :

Le site est gardienné de 07h à 20h tous les jours de la semaine (hors période hivernale).

Il est interdit de faire entrer des animaux, sauf les chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Il est interdit de laisser seul des enfants mineurs non accompagnés d'un adulte.

Toute personne présente dans l'enceinte du circuit doit être en possession d'une pièce d'identité.

Il est interdit de présenter un état d'ivresse manifeste.

Il est interdit d'avoir une attitude irrespectueuse, ou agressive à l'égard de quiconque.

Il est interdit de déverser des produits, ou de laisser des déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

S'agissant de la circulation routière dans l'enceinte du circuit, la règle de la priorité à droite s'applique.

Il est interdit de bloquer la circulation sur l'une ou l'autre des voies dans l'enceinte du circuit,

La consommation d'eau dans l'enceinte du circuit pourra être restreinte en cas d'arrêté préfectoral restreignant ladite consommation.

Si des accréditations ont été éditées, l'utilisateur et ses invités seront tenus de les présenter en cas de contrôle : à défaut de présenter l'accréditation adéquate, l'utilisateur et ses invités se verront interdire l'accès aux zones soumises à la présentation d'une telle accréditation.

Il est interdit de prendre des photographies, ou de réaliser des vidéos dans l'enceinte du circuit à des fins publicitaires ou commerciales sans avoir obtenu au préalable l'accord de la SAEMS.

La vente de produit dans l'enceinte du circuit est soumise à autorisation préalable écrite du circuit.

Il est interdit de porter atteinte à l'image du circuit.

Il est interdit d'exprimer des propos racistes ou discriminatoires de quelque nature que ce soit, sur tous supports visuels : vêtements, affiches, banderoles...

Article 2- S'agissant de la piste :

Chaque pilote doit signer la décharge de responsabilité du circuit, et l'organisateur doit remettre l'ensemble des décharges au chef de piste avant de prendre la piste.

Les pilotes sont seuls responsables de leur comportement sur la piste et des risques qu'ils prennent aux commandes de leur véhicule.

Le circuit sera dégagé de toute responsabilité en cas d'accident intervenant entre usagers, ou causés par un usager.

Les usagers ne doivent pas mettre en jeu la vie d'autres usagers de la piste, ou celle de quiconque, par un comportement dangereux, ou inadapté aux circonstances.

Il est interdit d'arrêter son véhicule sur la piste.

Il est interdit de percuter volontairement un autre véhicule présent sur la piste.

Il est interdit de traverser la piste à pied.

En cas de panne ou d'accrochage, l'utilisateur de la piste doit tout faire pour ranger son véhicule sur le bas-côté le plus loin possible de la piste.

Les usagers sont tenus de respecter les consignes qui leurs sont données par le personnel de la piste, et les commissaires de piste.

Les usagers doivent respecter les feux, ainsi que les drapeaux agités par les commissaires de piste.

Toutes dégradations causées par un usager aux infrastructures seront immédiatement supportées par ce dernier, lequel sera tenu de payer sur place le coût des réparations afférentes.

Il est interdit de fumer au volant d'un véhicule sur la piste.

Il est interdit de conduire un véhicule après avoir consommé de l'alcool.

Il est strictement interdit d'embarquer des caméras de type GoPro sur les motos, cela est uniquement toléré à l'intérieur des voitures fermées avec une fixation sérieuse.

Il est interdit d'emmener sur la piste des invités en état d'ivresse manifeste et caractérisée.

Il est interdit d'effectuer des burns ou du drift.

Aucun mineur de moins de 16 ans ne peut aller sur la piste.

Article 3- S'agissant de la voie des stands :

L'arrivée dans la voie des stands se fait en décélérant pour atteindre une vitesse de 60 Km/heure.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 Km/heure sauf réglementation sportive exceptionnelle et ponctuelle.

Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans, même accompagnés, de traverser la voie des stands sauf réglementation sportive exceptionnelle et ponctuelle.

Toute personne présente sur la voie des stands devra être munie de chaussures fermées et de vêtements couvrants.

Il est interdit de fumer sur la voie des stands.

Il est interdit de peindre, les marquages au sol doivent se faire à l'aide de bandes adhésives.

Article 4 - S'agissant des garages :

Les nouvelles mesures de sécurité incendie imposent la présence de boutons « coup de poing » dans les garages. Ces boutons sont très sensibles et se déclenchent pour une durée minimum de 5 minutes. Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance.

Les garages sont présumés avoir été pris en bon état, de telle sorte que l'utilisateur est tenu de restituer un garage utilisé en parfait état.

Les garages doivent avoir été nettoyés après usage.

Toute dégradation constatée dans un garage sera supportée financièrement par l'utilisateur sur place.

Il est interdit de peindre, ou percer des trous.

Un couloir de sécurité à l'arrière des garages devra être laissé libre de tout obstacle.

Les huiles usagées doivent être déversées dans les containers prévus à cet effet se trouvant sous les cages d'escalier derrière les garages.

Aucun déchet, aucun matériel ne devra être laissé dans les garages.

Il est interdit de fumer dans les garages.

Il est interdit d'allumer un barbecue dans les garages et à proximité.

Il est interdit de photographier, ou filmer un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Il est interdit de pénétrer dans un garage utilisé par un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il

Article 5 - S'agissant des paddocks :

Les déchets doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

Aucun matériel ne devra être laissé après l'utilisation d'un paddock.

Il est interdit de fumer à moins de deux mètres d'un emplacement occupé par un autre usager.

Il est interdit de fumer à moins de 10 mètres de la station essence.

L'usage du téléphone portable est interdit à proximité de la station essence.

Les usagers devront laisser les sanitaires dans un bon état de propreté.

Il est interdit de percer des trous dans le sol, ou dans les bornes électriques.

Il est interdit de peindre le sol.

Il est interdit de gaspiller de l'eau, ou de l'électricité.

L'utilisation des barbecues est déconseillée et sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Il est interdit d'allumer un barbecue à moins d'un mètre d'une tente.

Les huiles usagées doivent être déversées dans les containers prévus à cet effet se trouvant sous les cages d'escalier derrière les garages.

Il est interdit d'allumer un feu.

Il sera affecté à chaque usager un espace déterminé par le circuit réservé à son stationnement et à celui de ses invités.

En cas de non-respect de l'espace alloué à un usager, le circuit pourra faire déplacer aux frais de l'usager les véhicules, motor-homes ou tentes contrevenant en tel endroit qu'il lui plaira.

Sauf en cas de meeting et d'aménagement horaire spécifique, il est interdit de faire du bruit et de laisser les lumières extérieures allumées entre 22 heures et 8 heures.

Il est interdit de photographier, ou filmer un autre usager sans son accord.

Le circuit ne sera pas responsable en cas de vol, ou de dégradation des biens laissés par un usager dans un garage qu'il utilise.

Article 6 - S'agissant des voies de sécurité :

Tout accès aux voies de sécurité est réglementé.

Tout accès aux voies de sécurité ne peut se faire qu'avec un véhicule du circuit conduit par l'un des salariés du circuit, après autorisation du responsable de piste.

Seuls les personnes et véhicules accrédités sont autorisés.

Il est interdit de laisser des déchets sur les voies de sécurité ou aux abords de celles-ci.

Article 7 - S'agissant du bâtiment de la direction du circuit :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Toute personne entrant dans le bâtiment administratif doit se présenter à l'accueil.

Il est interdit d'accéder directement aux différents services administratifs.

Toute personne souhaitant accéder à l'un de ces services devra indiquer à l'agent d'accueil la raison de sa présence et la personne du circuit qu'il souhaite rencontrer. L'accueil préviendra alors le service sollicité, lequel enverra ensuite l'un de ses préposés pour prendre en charge la personne ayant sollicité l'accès audit service.

Il est interdit de courir dans les couloirs.

Il est également interdit d'accéder à la direction de course.

Article 8 - S'agissant des parkings :

Il est interdit de creuser dans le sol, de faire un feu.

Il est interdit de laisser des déchets, de polluer le sol.

Il est interdit de laisser du matériel.

Article 9 - Sanctions encourues :

D'une manière générale, il est demandé au public d'éviter de causer par son attitude, sa tenue ou ses propos, quelque trouble que ce soit au bon déroulement des manifestations ou de sa visite dans l'enceinte sportive et les espaces extérieurs, et d'y respecter les consignes de sécurité.

Les contrevenants pourront se voir expulser de l'enceinte sportive et des espaces extérieurs.

En cas de récidive, l'organisateur ou le gestionnaire se réserve la faculté de demander en justice une exclusion définitive nonobstant l'application le cas échéant des dispositions de l'article L.332-11 du code du sport.



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de la journée organisée par le

Je soussigné(e) M..... né(e)le

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Je dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, y compris les deux pistes :

- piste Grand Prix,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes) ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque homologué, chaussures homologuées, gants homologués, sous-vêtements et combinaison ignifugés homologués ; 3/ pour les motards : casque intégral homologué, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNYCOURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs dégradations des équipements du circuit :

- Pile de pneus (tarification à la pile) : 260,00 €HT
- Toile caoutchouc (5m linéaire, 200 €HT / m) : 1 000,00 €HT
- Rails de sécurité (unité : 4m) : 650,00 €HT
- Panneau chevalet de distance : 125,00 €HT
- Absorbants - par sac de 20 kg : 32,00 €HT
- Poteau de rails de sécurité (à l'unité) : 500,00 €HT
- Extincteur (à l'unité) : 165,00 € HT
- Alpina Superdefender 980,00 €HT
- Grillage FIA (par mètre linéaire) 860,00 € HT
- Autre dégradation Sur devis






Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, y compris les deux pistes ci-dessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS, le

Je souhaite recevoir des informations commerciales de la part du Circuit de Nevers Magny-Cours.

SIGNATURE

DRAPEAUX

				
<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>-Lors de l'ouverture de piste par la voiture officielle avant le départ de toute partie d'une épreuve, pour indiquer que TOUT EST OK au poste</p> <p>-Indique le départ d'un tour de chauffe ou le début d'une séance d'essais si la D.C. le juge nécessaire</p> <p>-Fin de zone neutralisée ou durant 1 tour pour indiquer un retour de la piste à son état d'origine.</p> <p>-Relance après Safety-Car</p>	<p>Présenté AGITE au poste commissaire</p> <p>Un drapeau :</p> <p>-Réduisez votre vitesse, ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste</p> <p>-Présenté 2 tours consécutifs avant l'endroit dangereux pour signaler aux concurrents, un obstacle n'ayant pu être retiré.</p> <p>-Tout dépassement est FORMELLEMENT interdit</p>	<p>Présenté AGITE</p> <p>-Depuis la ligne de départ pour stopper une séance d'essais ou une course.</p> <p>-Est délégué dans les postes commissaires et ne peut être présenté QUE sur ordre de la D.C</p> <p>-Tout dépassement est interdit</p> <p>-Doit-être présenté jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de voiture évoluant sur la piste.</p> <p>Essais : Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers la voie des stands</p> <p>Course : Les voitures réduisent immédiatement leur vitesse et se dirigent lentement vers la ligne de drapeau rouge.</p>	<p>Présenté FIXE au poste commissaire</p> <p>-Pour avertir les concurrents d'une détérioration de l'adhérence sur la piste dans la zone en aval du poste au maximum durant 4 tours.</p> <p>-Réduisez votre vitesse et restez vigilant.</p> <p>-Est présenté accompagné d'une main levée vers le ciel pour indiquer le début d'une averse</p> <p>-Il n'y a pas lieu de présenter un drapeau vert dans le secteur aval de celui où ce drapeau est présenté.</p>	<p>Présenté FIXE au poste commissaire</p> <p>-À une voiture sortant des stands au moment où une ou plusieurs voitures s'approchent sur la piste</p> <p>Présenté AGITE</p> <p>Essais : Cédez le passage à une auto plus rapide qui est juste derrière vous et s'apprête à vous doubler.</p> <p>Course Sprint : vous allez être doublé par une auto ayant au moins un tour d'avance. Laissez-la passer.</p> <p>Course Endurance : vous allez être doublé par une auto plus rapide que lui.</p>

ÉQUIPEMENTS PILOTE

			
<p>Véhicules de série immatriculés (possédant une carte grise)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Casque homologué à la norme CE -Vêtements manches longues, pantalons obligatoires (pas de short ni de t-shirts) et chaussures fermées. <p>Véhicules de compétition * (immatriculés ou non immatriculés)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Casque homologué à la norme CE -Combinaison et gants ignifugés -Vêtements manches longues, pantalons obligatoires (pas de short ni de t-shirts) et chaussures fermées. -Système RFT (système type Hans) -Extincteur présent dans le véhicule <p>* Un véhicule de compétition est un véhicule ayant subi une modification par rapport à la série (arceau, baquets, harnais : voir article II-A12 et II-B12 des RTS FFSA)</p>			

RÈGLES

La signalisation sur piste

- Restez attentifs aux consignes d'entrée en piste de votre commissaire de la voie des stands.
- Restez attentifs aux feux de sortie de la voie des stands, aux drapeaux des commissaires et aux drapeaux électroniques.
- Rouge = STOP / Vert = ENTREZ EN PISTE

Drapeaux et dispositifs réglementaires

- En piste, les drapeaux vous seront présentés en bord de piste par les commissaires.
- Veillez à bien respecter ce code, garant de la sécurité de tous.
- Attention aux dispositifs du respect de la ligne de course, vibreurs, (positifs ou négatifs)
- Prenez quelques tours pour bien les repérer.

La sortie des stands

- Restez à gauche jusqu'au premier virage, ne coupez pas la ligne blanche.

Le retour au Pit Lane

- Dans le dernier virage, je reste à gauche et je signale mon intention. Je ne coupe pas la trajectoire au dernier moment.
- La vitesse maximale sur les Paddocks et de 30km/h et 60km/h sur la voie des stands.

Limite et contrôle du bruit

- La limite d'émission sonore est de 100 dB.

Sortie de piste et/ou chute

- En cas d'incendie, mettez-vous en sécurité, éloignez-vous de la voiture et laissez le personnel se charger de l'action.
- En cas de sortie de piste dans un bac de sécurité, ne pas chercher à sortir du bac et attendre le dépannage.
- Si tout va bien, allez-vous placer en sécurité derrière les rails et laissez la voiture.
- En cas de doute, ne bougez pas, n'enlevez pas votre casque. Les commissaires et une équipe médicale se charge de votre sécurité.

Dépassements

- Si vous êtes plus rapide, le véhicule vous précédent est prioritaire. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour le dépasser en toute sécurité.

Date et signature, précédé de la mention "Lu et approuvé" :